



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le quatre juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale faite le vingt-huit juin, sous la présidence de Monsieur Philippe GERARDY.

Étaient présents :

M. ANDRIN Rémy, M. BAZIN Alain, Mme BERTRAND Chantal, M. BRIZION Daniel, M. CHALONS Michel, M. COLIN Jean Paul, M. DEMMERLE Jacques, Mme DOURSTER Lucie, M. FASSE Michel, M. FRANIATTE Jean Paul, Mme FRIZON Marie Odile, Mme FRANCOIS Maryse, M. GAGNEUX Christian, M. GERARDY Philippe, M. GOEURY Pierre Yves, M. HABLOT Emeric, Mme HUMBERT Jocelyne, Mme JOURDAN Nicole, M. LIETZ Alain, Mme LEPEZEL Christelle, M. LETURC Michel, Mme LOUIS Cassandre, M. MERMET Patrick, M. MINARIE Thierry, M. MITTAUX Jean Marie, M. NAHANT Gérard, M. PERIQUET Jean Louis, M. PICART Jean, M. ROBERT Bernard, Mme RONDEAU Elise, Mme SPENGLER Laurence,

| NOMBRE DE MEMBRES |
|-------------------|
| En exercice : 51 |
| Présents : 31 |
| Excusés : 20 |

Étai(ent) excusé(s) :

M. ALEXANDRE Christian, M. DELAHAYE Norbert, Mme DELORME Adeline, Mme DOBIN Bernadette, Mme FLAMINI Françoise, M. GAMBETTE Marc, M. GAUCHE Joël, M. GERARDIN Robert, M. LAHAYE Philippe, M. LEONARD Robert, M. PIERSON Jean Paul,

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. CHRISTOPHE Gérard ayant donné pouvoir à M. FRANIATTE Jean-Paul,
M. LAMINETTE Laurent ayant donné pouvoir à M. ANDRIN Rémy,
Mme ERARD Josiane ayant donné pouvoir à M. ROBERT Bernard,
Mme GLINKIEWICZ Nathalie ayant donné pouvoir à M. FASSE Michel,
Mme LECLERC Marie-Françoise ayant donné pouvoir à M. PICART Jean,
M. PATON Jean Christophe ayant donné pouvoir à M. CHALONS Michel,
M. RAGUIDEAU Johan ayant donné pouvoir à Mme FRIZON Marie-Odile,
M. THOMAS Jean Claude ayant donné pouvoir à Mme RONDEAU Elise,
Mme VIVANT Cindy ayant donné pouvoir à Mme DOURSTER Lucie,

Le Conseil Communautaire désigne MME JOURDAN Nicole, conseillère communautaire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

20h10 : le Président ouvre la séance.

| |
|---|
| Projet d'intercommunalisation du Conservatoire du Pays d'Étain |
|---|

| |
|-------------------|
| n°2016-053 |
|-------------------|

Le Conseil Communautaire et à 39 voix pour, 1 voix contre (M. GAGNEUX Christian),

DECIDE de donner un avis de principe favorable à la reprise de l'activité du Conservatoire du Pays d'Étain, sous réserve de la décision de leur prochaine assemblée générale extraordinaire,
DECIDE d'autoriser le Président à diligenter tous travaux d'études en lien avec cette affaire.

| |
|--|
| Nouveau prestataire restauration scolaire 2016-2017 |
|--|

| |
|-------------------|
| n°2016-054 |
|-------------------|

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de retenir ce prestataire

AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

Avenant n°4 au marché d'« Exploitation des installations thermiques des bâtiments de la Codecom » **n°2016-055**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 4 au « marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la Codecom » permettant la prolongation jusqu'au 30 septembre 2016 du contrat initial,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces administratives, techniques et/ou financières nécessaires à l'application de la décision précitée,

AUTORISE le Président à procéder à une consultation par appel d'offres ouvert pour retenir un prestataire chargé de l'exploitation et de la maintenance des installations thermiques des bâtiments intercommunaux pour une durée de 8 années à partir du 1^{er} octobre 2016, sur la base d'une estimation globale de marché à 896 000 €,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces du marché après réunion et choix du prestataire par la Commission d'Appel d'Offres,

DONNE tous pouvoirs au Président pour signer les pièces utiles relatives à l'application des précitées.

FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES (FPIC) **n°2016-056b**

Vu l'article 134 de la loi de finances 2014 n°2013-1278 du 29 décembre 2013,

Vu le décret n°2012-717 du 7 mai 2012 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

D'ARRETER la répartition selon les règles de droit commun.

DE CONFIER au Président le soin de notifier cette répartition au représentant de l'Etat et de signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Admissions en non valeurs Budget Ordures Ménagères concernant les années 2005 à 2014 et budget général pour les années 2013 et 2014 **n°2016-057**

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à 39 voix pour et une abstention,

DECIDE d'admettre en non valeur les titres présentés,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2016 du budget OM et du budget général,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

Vente d'un terrain de la Zone d'Activités Economiques Communautaire et dépôt de déclaration préalable **n°2016-058**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de vendre un terrain de la ZAEC de 1 ha 12 ares 22 centiares à la SCI JTE pour l'exercice de l'activité de l'entreprise Jarny Transport Express, pour un montant de 47 132,40 € HT, soit un montant TTC de 56 558,88 €,

FIXE le prix de vente au m² à 4,20 € HT, soit 5,04 € TTC le m².

DIT que le terrain cédé devra respecter les dispositions énoncées dans le règlement de lotissement ainsi que dans le cahier des charges d'implantation et que ces documents seront annexés à l'acte de vente,

AUTORISE le Président à déposer une déclaration préalable en Mairie d'Etain pour permettre la division foncière en vue de construire,

AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h30.

Etain, le 21 juillet 2016

Le Président,



Philippe GERARDY